

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 11 JUIN 2019 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, adjoints au maire,
Ben Ahmed ALLA, Guillaume BARDELLE, Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain
GAUTIER, Brigitte GRICOURT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel CHESNEL ayant donné pouvoir à Denis LEVIONNOIS, Françoise
GOUSSARD, Bertrand LARSONNEUR et Valérie MAS

Absent : Anne LY

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil municipal nomme Dominique CANTAIS, secrétaire de séance.*

Ordre du jour de la réunion :

- I Reconduction du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 2019 - 2022
- II SDEC Energie : Réparation de 2 lampadaires et proposition
d'éclairage en LED du stade
- III Modification des statuts de Cœur de Nacre : équipement solidaire
à Luc-sur-Mer
- IV Zonage d'assainissement pluvial : groupement de commande
- V Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire : demande
de subvention DETR
- VI Création de 5 nouveaux emplois pour avancement de grade
- VII Syndicat intercommunal du secteur scolaire : retrait
- VIII Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2019

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal
procède à sa signature.

I RECONDUCTION DU CEJ 2019 - 2022

Marie-Françoise Caumont rappelle que la commune s'est engagée, depuis 2017, dans la signature
avec la CAF de Contrats Enfance Jeunesse, d'une durée de 4 ans qui permettent d'accéder à des
financements d'actions auprès des jeunes. Nous bénéficions ainsi d'aide pour la garderie, le temps
du midi et la MJC. Le dernier contrat est arrivé à son terme au 31 décembre 2018, nous avons
jusqu'à la fin 2019 pour demander la contractualisation pour la période 2019-2022 qui nécessite une
délibération du conseil municipal.

Compte-tenu du manque d'éléments pour une prise de décision ce jour, l'examen de ce dossier pour

délibération est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

II SDEC ENERGIE: REPARATION DE DEUX LAMPADAIRES ET PROPOSITION D'ECLAIRAGE EN LED DU STADE

Réparation de 2 lampadaires

Deux lampadaires ont été endommagés sans tiers identifié, l'un chemin de la Couture, l'autre rue du Val Brié. Le SDEC ENERGIE a donc été sollicité pour évaluer le montant des réparations. Pour chacun d'entre eux, le coût est de 1109,18 € TTC dont 600,81 € de reste à charge pour la commune.

Proposition d'éclairage en LED du stade

Les 8 projecteurs du terrain d'entraînement de football connaissent des pannes récurrentes. Le SDEC ENERGIE contacté pour rénover cet équipement électrique propose 2 solutions :

1) Projecteurs à lampe iodeure pour un montant de 10 357,21 € dont 5 610,16 € à charge de la commune,

2) Projecteurs LED pour un montant de 24 461,59 € dont 13 250,03 € à charge de la commune.

Pour ces 2 propositions, le SDEC donne le choix d'une affectation soit en fonctionnement soit en investissement.

Après débat le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour la réparation des 2 lampadaires et retient la solution LED pour le stade avec une imputation en investissement.

III MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR DE NACRE : EQUIPEMENT SOLIDAIRE A LUC-SUR-MER

Patrick Lermine rappelle que le conseil communautaire de Cœur de Nacre a délibéré le 26 mars dernier pour la création d'un équipement en faveur des actions solidaires, chargé d'accueillir notamment l'épicerie sociale qui dispose actuellement de locaux préfabriqués très vétustes à Douvres-la -Délivrande.

Cœur de Nacre a donc décidé la construction d'un bâtiment, pour un montant prévisionnel de 390 500€ de travaux, permettant également l'accueil d'acteurs institutionnels et associatifs.

Après débat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de Cœur de Nacre pour la création de cet équipement et autorise monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

IV ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL : GROUPEMENT DE COMMANDE

Patrick Lermine indique que le président du syndicat intercommunal d'assainissement de la Côte de Nacre l'a informé que, dans le cadre du 9^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine Normandie, les dispositions d'aides financières accordées par cet établissement allaient être modifiées à compter du 1^{er} janvier 2021. Ainsi les subventions au taux de 40% seraient ramenées au taux de 20% en l'absence de zonage d'assainissement pluvial. Le président du syndicat a précisé également que l'Agence Régionale de Santé a demandé que des mesures préventives soient définies dans le suivi de la qualité des eaux de baignade ce qui suppose une remise à jour des profils de vulnérabilité. Il a enfin rappelé l'intérêt de maintenir le taux actuel d'aide compte tenu des résultats de l'étude diagnostic de réseau qui a

démontré l'importance des travaux nécessaires pour améliorer la qualité épuratoire des effluents traités par l'assainissement. Enfin, le zonage d'assainissement pluvial permettra aux communes d'avoir une meilleure maîtrise de ce domaine.

Après consultation d'un avocat, il est préconisé la création d'un groupement de commande associant le syndicat et les 8 communes membres.

Patrick Lermine donne lecture du projet de convention constitutif de groupement et la répartition des dépenses entre les membres, sachant que l'agence de l'eau finance l'étude à 80%. Ainsi sur un coût estimé d'étude de 216 000€, le reste à charge pour Cresserons, tenant compte du linéaire du réseau et de la surface du territoire serait de 1978 € après intervention du syndicat à hauteur de 40%.

Compte tenu de l'importance du sujet, le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention, la réalisation du zonage d'assainissement pluvial, l'acte constitutif du groupement de commande ainsi que les clés de répartition proposées pour la participation des communes. (20h00 départ de Françoise BEZIER qui donne pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT).

V REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Des travaux de peinture réalisés cet été par les employés communaux sur les menuiseries de l'école élémentaire ont mis en évidence leur état de vétusté. Patrick Lermine propose donc de procéder au remplacement de celles-ci. Sur la base d'un montant de travaux de 46 550,96 € TTC, il sollicite le conseil municipal pour lancer ce marché de travaux et pour demander une subvention auprès de l'état au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision de remplacer les menuiseries de l'école élémentaire et de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

VI CREATION DE 5 NOUVEAUX EMPLOIS POUR AVANCEMENT DE GRADE

Au 1^{er} juin 2019, 4 agents sont bénéficiaires d'un avancement de grade par ancienneté et un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe devant être créée, Patrick Lermine propose au conseil municipal :

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe, permanent à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe, permanent à temps non complet 25.22/35^e,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe, permanent à temps non complet 26/35^e,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe, permanent à temps non complet 17/35^e,
- et la création d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe, permanent à temps non complet 25.9/35^e.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de ces 5 emplois et la modification conséquente du tableau des emplois de la commune.

VII SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE : RETRAIT

Patrick Lermine rappelle l'origine de la création du syndicat et son évolution qui a conduit au maintien d'un emploi d'animatrice à temps partiel (18h hebdomadaires) bénéficiant du statut de la fonction publique territoriale. Les contraintes administratives, la gestion d'un budget lié à cet emploi dont les différentes tentatives de transfert ont échoué, amène le maire à proposer au conseil une demande de retrait de la commune de ce syndicat. Le conseil municipal vote à l'unanimité le retrait de la commune de Cresserons du Syndicat intercommunal du secteur scolaire.

VIII QUESTIONS DIVERSES

1°) Motion contre la fermeture de la sucrerie St Louis Sucre à Cagny

Patrick Lermine rappelle que le groupe allemand Südzucker annonçait, le 18 février dernier, sans concertation préalable avec les acteurs concernés, la fermeture de la sucrerie de Cagny. Bertrand Bouix, député, a contacté les maires de sa circonscription en leur proposant de faire voter, par leur conseil municipal, une motion contre cette fermeture et éventuellement de la proposer à la signature de leurs concitoyens. Patrick Lermine donne lecture du texte proposé. A l'unanimité, les membres du conseil sont favorables à la signature de cette motion.

2°) Suppression du matériel de désincarcération à la caserne de pompiers de Courseulles-sur-Mer

Le conseil municipal est informé par Patrick LERMINE de la suppression de cet outil sans motif invoqué. Les membres du conseil municipal requièrent de l'autorité compétente de faire connaître les raisons de cette suppression et de les informer des bonnes conditions d'intervention de ce matériel en cas de besoin.

3°) Information sur la télé-alarme

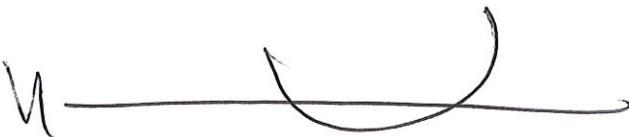
Le SIMPAD est le service qui gère la téléalarme pour le maintien à domicile des personnes âgées du canton de Douvres-la-Délivrande et Ouistreham. Lors de la réunion de cette structure le 11 avril 2019, il a été annoncé que le département du Calvados se désengage du syndicat pour en confier l'organisation au secteur privé. L'association étant dotée d'un excédent de gestion, aucune cotisation ne sera demandée aux communes concernées cette année.

4°) Prochaine réunion de conseil municipal fixée au jeudi 18 juillet 2019

La séance est levée à 21heures

Vu par nous, maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la mairie le 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance



A Cresserons, le 17 juin 2019
Le Maire,
Patrick LERMINE

